



Compte-rendu de la CAP Adjointes administratifs de l'Équipement 20 décembre 2011

La CAP est présidée par Brigitte Thorin, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires (MGS). La CGT est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Déclaration des élues CFDT

Lors de la CAP de juin 2011 nous avons, dans notre déclaration, demandé un certain nombre de documents.

Nous rappelons que nous sommes toujours en attente du relevé de décisions de cette CAP.

De même, le président de la CAP s'était engagé à tenir la CAP Promotions 2012 en décembre 2011...

Aussi, nous sollicitons la tenue de deux CAP Promotions en 2012.

Dans le cadre de l'amélioration du dialogue social au sein du ministère, il est important que nous puissions exercer notre mandat d'élus dans les meilleures conditions, avec la plus grande transparence, afin que les agents puissent être traités avec justice et égalité de chance.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande de transmission des comptes-rendus de concertations de CAP locales, ainsi que la liste des agents du ministère affectés dans d'autres ministères en position normale d'activité.

Nous voudrions également aborder deux autres points.

Le régime indemnitaire des personnels en position normale d'activité

La position normale d'activité vous met dans l'obligation de faire respecter vos règles de gestion par le service employeur. Il s'avère que certains ministères ne sont pas respectueux des montants des régimes indemnitaires définis dans les circulaires et renvoient ces derniers à la baisse. Nous considérons cette méthode inacceptable et nous vous demandons d'intervenir pour que les agents en PNA ne soient pas pénalisés sur le plan financier.

Le 8^e échelon de l'échelle 6 de la grille des agents de la catégorie C

Le 8^e échelon de l'échelle 6 de la grille des agents de la catégorie C (indice brut 460 – indice net 430) sera enfin mis en place au 1^{er} janvier 2012... mais il n'est pas systématique.

La CFDT a, depuis la mise en place des accords Jacob, revendiqué l'accès à ce 8^e échelon. Le décret est sorti, il prévoit que l'accès au 8^e échelon se fera au choix après avis de la CAP, comme pour le passage d'un grade à l'autre, et non pas systématiquement dès que les agents ont l'ancienneté suffisante.

C'est injuste et inacceptable au regard du traitement différencié ainsi maintenu entre les filières administratives et techniques d'un côté et les filières ouvrières et d'exploitation de l'autre.

Nous vous demandons alors que tous les agents pouvant prétendre au 8^e échelon au titre de l'année 2012 puissent en bénéficier automatiquement et vous prions d'en avertir les services déconcentrés le plus rapidement possible.

Réponses de l'administration

- En 2012, nous aurons 2 CAP « promos » en avril et en décembre ; espérons cette fois que les engagements seront tenus par la nouvelle équipe.
- L'Administration nous fournira les six procès-verbaux manquants pour la CAP de décembre 2012. Le compte rendu de cette CAP sera envoyé dans un délai raisonnable, avant la CAP du mois d'avril.
- La présidente de la CAP nous a demandé de constituer un dossier nominatif relatif aux problèmes rencontrés par les agents en PNA dans d'autres ministères. Elle se charge de les transmettre au gestionnaire MGS concerné pour suite à donner.
- Depuis la parution du décret sur la mise en place du 8^e échelon, les échanges ne sont pas aboutis avec la DGAFP sur le ratio à considérer. En tout état de cause, les dossiers seront traités à la CAP de décembre pour ce qui concerne les promotions 2012 et 2013 (avec effet rétroactif pour 2012 au 1^{er} janvier).
- Nous avons alors demandé ce qu'il en était des personnels retraits. Nous avons obtenu comme réponse qu'ils devaient être présents dans les services le jour de la CAP, voire le temps de liquidation des droits à la retraite... Nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous aurons plus d'informations à ce sujet.

Questions diverses

1) *Intégration des agents Berkani*

Nous avons demandé comment pouvaient être intégrés des agents au statut Berkani dans le corps des adjoints administratifs, dans la mesure où ceux-ci effectuaient des tâches reconnues administratives.

Dans le cadre de la loi de dé-précarisation, dont la mise en place est prévue courant 2012, les agents Berkani travaillant au moins à 70 % pourront être intégrés dans le corps des adjoints administratifs à l'échelle 3, au même titre que les agents recrutés sans concours.

2) *Promotions et accès au corps de catégorie B*

Lors des négociations du Nouvel Espace Statutaire, l'Administration propose un triplement de la clause de sauvegarde des postes d'accès au grade de SAE sur 3 ans.

Cela concerne à la fois la promotion par liste d'aptitude et la proposition d'un nouvel examen professionnel (Reconnaissance des Acquis par l'Expérience Professionnelle).

Titularisation de travailleurs handicapés

12 dossiers sont examinés à la CAP. L'Administration propose 11 titularisations. Les organisations syndicales valident à l'unanimité.

1 dossier a nécessité une étude approfondie. L'Administration propose une prolongation de 6 mois sous certaines conditions.

Les organisations syndicales valident à l'unanimité, en s'assurant toutefois que les conditions spécifiques seront respectées.

Détachements entrants

Nom..... service d'origine service d'accueil
 Fadila GHEDJATI commune de Rosny-sous-Bois IFSTTAR
 Liliane TRAN ministère de la Justice IFSTTAR

Titularisation d'emplois réservés

Nom..... service d'origine service d'accueil
 Fabienne DREUX ministère de la Défense CERTU
 Jessica LOY ministère de la Défense CERTU
 Karim MAHMOUTI ministère de la Défense CERTU

Recours sur entretien professionnel

1 dossier a été examiné en raison de la baisse du critère « qualités relationnelles » d'expertise en maîtrise.

L'Administration n'a pas souhaité donner suite à cette requête dans la mesure où l'agent n'était pas dévalorisé dans l'argumentaire. De plus, elle souligne que le critère « maîtrise » correspond à un travail d'excellente qualité.

Cette proposition est soumise à votes : 9 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.

**Pour tout renseignement complémentaire sur cette CAP,
 contactez les élu-es CFDT
 à la CAP locale des adjoints de votre service ou de votre région
 ou les élues à la CAP nationale**

Maryline GROSROYAT..... permanence nationale CFDT ... 01 40 81 24 08
maryline.grosroyat@i-carre.net (à partir du 1^{er} janvier 2012)

Isabelle HARTMAYER..... DDT de la Drôme..... 04 81 66 82 73
isabelle.hartmayer@drome.gouv.fr (excusée pour cette CAP)

Gwenaëlle L'HUILLIÈRE.... DIR Est 03 83 50 96 61
gwenaelle.lhuilliere@developpement-durable.gouv.fr

Le SMIC augmente, pas les grilles de catégorie C !

Le SMIC a augmenté de 2,1 % dans le secteur privé le 1^{er} décembre 2011. La rémunération d'un agent public ne pouvant être inférieure au SMIC, la CFDT a écrit au ministre de la Fonction publique le 14 novembre dernier.

Celui-ci a répondu le 23 novembre qu'une indemnité différentielle devrait être mise en œuvre pour la paie de décembre 2011. Compte tenu des délais, il serait surprenant que cette mesure puisse être appliquée partout...

La CFDT restera d'autant plus vigilante qu'une nouvelle augmentation du SMIC pourrait intervenir le 1^{er} janvier 2012. Surveillez vos bulletins de salaire !